Archives Municipales - Fonctionnement de la cellule de désinfection - Convention avec l'Association Comtoise de Coopération pour la Lecture, l'Audiovisuel et la Documentation (ACCOLAD)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 28 septembre 1988, le Conseil Municipal a décidé l'achat d'une cellule de désinfection, destinée à traiter tous les documents entreposés à la Citadelle, atteints par la mérule.

Cette coopération a été rendue possible grâce aux efforts conjoints de la Ville de Besançon et de l'État, la Région, le Département et l'ACCOLAD qui ont apporté leur concours financier ; elle servira de préfiguration à la mise en place de l'atelier du Centre Interrégional pour la Restauration et la Conservation de l'Ecrit (CIRCE) du Grand Est, dont l'ACCOLAD serait le gestionnaire.

L'ACCOLAD qui a reçu de l'État et de la Région une mission de coopération notamment dans le domaine de la protection et de la mise en valeur des fonds anciens, a apporté une contribution de 150 000 F.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention avec l'ACCOLAD, prévoyant les modalités :

- de fonctionnement de la cellule : dès lors que les ouvrages appartenant à la Ville auront été traités, des travaux pourront être réalisés pour d'autres partenaires de la Région, facturés au prix coûtant, l'ACCOLAD se chargeant de démarcher la clientèle potentielle,
- de cession de la cellule, dès la mise en route effective du CIRCE, étant précisé que le montant de cette cession ne devra pas excéder celui du financement consenti par la Ville au moment de l'acquisition.

Cette convention d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, prendra effet à compter du 1^{er} juillet 1989.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du Rapporteur.